

226C1192
FR0000120693-FS0689

31 juillet 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

PERNOD RICARD

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 30 juillet 2026, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 juillet 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, le seuil de 5% du capital de la société PERNOD RICARD et détenir, indirectement, à cette date, 12 584 998 actions PERNOD RICARD représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 4,15% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions PERNOD RICARD hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, au 24 juillet 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 327 517 actions PERNOD RICARD (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 6 261 actions PERNOD RICARD résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;
- 550 000 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 4 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 18 décembre 2026 et le 17 décembre 2027, à des prix compris entre 80,00 et 120,00€ ;
- 767 400 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 11 contrats « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 18 septembre 2026 et le 17 décembre 2027, à des prix compris entre 50,00€ et 115,00€ ; et
- 3 856 actions PERNOD RICARD résultant de la détention d'un contrat « *forward* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 2 juillet 2027, au prix unitaire de 70,61 € ; et

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, au 24 juillet 2026, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 10 998 315 actions PERNOD RICARD (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 8 180 932 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 138 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 3 août 2026 et le 25 février 2041 ;
- 2 727 112 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 5 contrats « *future* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 21 août 2027 et le 15 décembre 2028 ;

¹ Sur la base d'un capital composé de 252 269 195 actions représentant 303 015 860 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- 58 412 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 2 contrats « *call option* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 20 octobre 2026 et le 18 décembre 2026, à des prix compris entre 72,60 € et 74,44 € ; et
 - 31 859 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 79 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 22 janvier 2029 et le 4 juin 2032, à des prix compris entre 12,50 € et 60,43 €.
2. Par courrier reçu le 30 juillet 2026, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 juillet 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, le seuil de 5% du capital de la société PERNOD RICARD et détenir, indirectement, à cette date, 12 787 949 actions PERNOD RICARD représentant autant de droits de vote, soit 5,07% du capital et 4,22% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions PERNOD RICARD hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, au 27 juillet 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 343 857 actions PERNOD RICARD (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 22 601 actions PERNOD RICARD résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;
- 550 000 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 4 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 18 décembre 2026 et le 17 décembre 2027, à des prix compris entre 80,00 et 120,00€ ;
- 767 400 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 11 contrats « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 18 septembre 2026 et le 17 décembre 2027, à des prix compris entre 50,00€ et 115,00€ ; et
- 3 856 actions PERNOD RICARD résultant de la détention d'un contrat « *forward* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 2 juillet 2027, au prix unitaire de 70,61 € ; et

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, au 27 juillet 2026, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 9 120 518 actions PERNOD RICARD (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 8 124 119 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 137 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 3 août 2026 et le 25 février 2041 ;
- 903 598 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 4 contrats « *future* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 21 août 2027 et le 15 décembre 2028 ;
- 59 872 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 2 contrats « *call option* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 20 octobre 2026 et le 18 décembre 2026, à des prix compris entre 72,61 € et 74,44 € ; et
- 32 929 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 80 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 22 janvier 2029 et le 4 juin 2032, à des prix compris entre 12,51 € et 60,48 €.

² Sur la base d'un capital composé de 252 269 195 actions représentant 303 015 860 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

3. Par courrier reçu le 30 juillet 2026, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 juillet 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société PERNOD RICARD et détenir, indirectement, 15 628 167 actions PERNOD RICARD représentant autant de droits de vote, soit 6,20% du capital et 5,16% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	14 888 724	5,90	14 888 724	4,91
Goldman Sachs & Co. LLC	189 866	0,08	189 866	0,06
Goldman Sachs Bank USA	186 881	0,07	186 881	0,06
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	157 318	0,06	157 318	0,05
Goldman Sachs Finance Corp International Ltd	94 810	0,04	94 810	0,03
Goldman Sachs Asset Management International	63 149	0,03	63 149	0,02
Goldman Sachs Bank Europe SE	47 415	0,02	47 415	0,02
Folio Investments Inc.	4	ns	4	ns
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	15 628 167	6,20	15 628 167	5,16

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions PERNOD RICARD hors marché.

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en hausse le seuil de 5% du capital de la société PERNOD RICARD.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 350 248 actions PERNOD RICARD (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 29 024 actions PERNOD RICARD résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;
- 550 000 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 4 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 18 décembre 2026 et le 17 décembre 2027, à des prix compris entre 80,00 et 120,00€ ;
- 767 400 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 11 contrats « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 18 septembre 2026 et le 17 décembre 2027, à des prix compris entre 50,00€ et 115,00€ ; et
- 3 824 actions PERNOD RICARD résultant de la détention d'un contrat « *forward* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 2 juillet 2027, au prix unitaire de 70,61 € ; et

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 8 944 263 actions PERNOD RICARD (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 7 937 175 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 137 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 3 août 2026 et le 25 février 2041 ;
- 903 323 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 4 contrats « *future* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 21 août 2027 et le 15 décembre 2028 ;
- 65 075 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 3 contrats « *call option* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 24 août 2026 et le 18 décembre 2026, à des prix compris entre 72,61 € et 74,44 € ; et
- 38 690 actions PERNOD RICARD résultant de la détention de 79 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 22 janvier 2029 et le 4 juin 2032, à des prix compris entre 12,51 € et 63,26 €.

³ Sur la base d'un capital composé de 252 269 195 actions représentant 303 015 860 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.